



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Communiqué de presse

L'UBP renforce son offre en obligations souveraines des pays émergents avec le lancement d'une stratégie centrée sur les « marchés frontières »

Genève, le 2 avril 2020

L'Union Bancaire Privée (UBP) enrichit sa gamme de solutions en obligations souveraines émergentes avec le lancement d'une stratégie centrée sur les « marchés frontières ». Celle-ci a pour objectif de bénéficier du potentiel de performance attractif offert par les émetteurs de pays dits « frontières », lié à des primes de risque qui surestiment la probabilité de défauts et sous-estiment les valeurs de recouvrement. Cette stratégie permet par ailleurs de profiter de la fenêtre d'opportunités offerte par la baisse marquée des marchés récemment observée.

Les pays frontières ont enregistré une croissance rapide ces dernières années et représentent une part toujours plus importante de l'univers de la dette émergente et des obligations globales. Il y a une quinzaine d'années, ce segment regroupait seulement 10 pays avec une capitalisation boursière totale d'USD 20 milliards, contre 35 pays aujourd'hui pour USD 100 milliards de capitalisation boursière. Ces pays sont plus variés qu'on ne le pense souvent et offrent un meilleur degré de diversification que les obligations souveraines globales.

Avec cette nouvelle stratégie, l'équipe Obligations Marchés émergents de l'UBP, et notamment Thomas Christiansen, le gérant de portefeuille, visent des performances supérieures à 10% au travers d'une approche « bottom-up », s'appuyant sur une solide connaissance fondamentale ainsi qu'une analyse rigoureuse de chacun des pays et titres. Cette stratégie se distingue notamment par un processus spécifique permettant d'identifier les obligations sujettes à des difficultés et à de potentiels défauts.

Nicolas Faller, Co-CEO Asset Management et Head of Institutional Sales à l'UBP, déclare à cette occasion: « Ce lancement nous permet d'étendre notre gamme obligataire sur les marchés émergents et de répondre à une demande croissante des clients pour des solutions innovantes affichant un réel potentiel de génération de rendement et de diversification des portefeuilles. Selon notre analyse, la dette des marchés frontières est ainsi particulièrement attractive pour les investisseurs souhaitant varier leur allocation d'actifs. »

Thomas Christiansen, Deputy Head of Emerging Market Fixed Income à l'UBP et responsable de cette nouvelle stratégie, ajoute à cet égard: « Les obligations des marchés frontières offrent une opportunité d'investissement très intéressante. Elles ont en effet prouvé, sur le long terme, leur capacité à surperformer les obligations souveraines des marchés émergents grâce à leur portage (carry) attrayant*. Selon nous, cette solide tendance de long terme devrait se poursuivre, même si, à plus court terme, les tensions accrues sur le marché du pétrole et le ralentissement de l'économie mondiale dû au Covid-19 pourraient continuer d'engendrer une forte volatilité sur les obligations 'frontières' émergentes. Ce récent sell-off permet aux investisseurs d'avoir accès à ces marchés avec des rendements nettement supérieurs à ceux observés ces dernières années. »

*Sources: Bloomberg Finance L.P., JP Morgan, UBP au 31.12.2019

Pour toute information complémentaire

Bernard Schuster
Group Head of Communications (Porte-parole)
Tél. +41 58 819 24 70,
E-mail bernard.schuster@ubp.ch

Maude Hug
Head of Media Relations
Tél. +41 58 819 75 27
E-mail maude.hug@ubp.ch

Audrey Berladyn
Media Relations Manager
Tél. +41 58 819 26 44
E-mail audrey.berladyn@ubp.ch

A propos de l'Union Bancaire Privée (UBP) – www.ubp.com

L'UBP figure parmi les plus grandes banques privées de Suisse et est l'une des banques les mieux capitalisées, avec un ratio Tier 1 de 25,6% au 31 décembre 2019. La Banque est spécialisée dans la gestion de fortune au service de clients privés et institutionnels. Basée à Genève et présente dans plus de vingt implantations à travers le monde, l'UBP emploie 1'743 collaborateurs et dispose de CHF 140,3 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2019.



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Informations importantes

Le présent document marketing reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA (ci-après l'«UBP») à la date de son émission.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques, et n'est pas destiné à fournir des conseils ou des services de placement, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document.

Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs.

Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages ou le caractère adéquat de tout investissement. Il est recommandé aux investisseurs de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux.

Le présent document ne peut être reproduit (en totalité ou en partie) ou transmis à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'UBP. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.